

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 3 juin 2024, à compter de 18h00, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:

Michel Venne, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

L'avis de convocation a été notifié au membre du conseil qui n'était pas présent à l'ouverture de la séance.

2024-06-199

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 199 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé, forestier ou multiusage en vertu des articles 66 et 70 de la *Loi sur les compétences municipales*
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2024-06-200

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 199 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE D'UN CHEMIN PRIVÉ, FORESTIER OU MULTIUSAGE EN VERTU DES ARTICLES 66 ET 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 199 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé, forestier ou multiusage en vertu des articles 66 et 70 de la *Loi sur les compétences municipales* soit adopté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2024-06-201

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 3 juin 2024 soit levée. Il est 18h02.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse